

---

Adresse de la commune de Poissy, qui s'empresse d'adresser aux représentants ses félicitations et l'hommage le plus sincère pour avoir déjoué l'infâme conspiration, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Poissy, qui s'empresse d'adresser aux représentants ses félicitations et l'hommage le plus sincère pour avoir déjoué l'infâme conspiration, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 424;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0424\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0424_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

de la Montagne redoutable, toujours prête à écraser le premier conspirateur. Qu'avons-nous à craindre des lâches esclaves du dehors, quand la rébellion n'osera plus au dedans lever sa tête hideuse ? ».

CARRIÈRE (*maire*), BOURDIN, MARCHAND, CARRIER, VARLET, MAROT, PELIANCOURT, RIBOT, MARTEAU, DERBIGNY, VIGNEAU, DUVIVIER, HENNECART, DEVISME (*agent nat.*), CRAMPON, BELLEZELLE.

y

[*La comm. de Péronne, à la Conv. ; 2 germ. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie en arrêtant le plus infâme de tous les complots et en arrachant toutes les espèces de masques.

Depuis longtemps on ne pouvait plus montrer la figure hideuse de l'aristocratie ; les factieux se couvraient du manteau du patriote. L'égoïste même osait bégayer le nom sacrée de patrie ; mais toutes ces hordes d'intrigants n'en étaient que plus sûrs de pervertir l'esprit public, en donnant l'exemple de l'immoralité et prêchant l'injustice. En employant auprès du peuple tous les genres de corruption, ils se croyaient bien certains de saper la République qui ne peut reposer que sur la justice et la vertu ; lorsque la fermeté de votre Comité de salut public a pénétré jusque dans ces repaires de brigands pour y porter le flambeau terrible de la vérité, et appeler sur la tête des conspirateurs, la vengeance nationale.

Vous venez de révéler une grande vérité au peuple entier, rappelant que son bonheur dépend de sa justice, vous avez par là, créé l'esprit public, assuré la Révolution et posé la base inébranlable du gouvernement républicain.

Courage, braves Montagnards, écrasez tous les traîtres comme vous faites trembler tous les despotes. La campagne s'ouvre, la foudre gronde, bientôt douze cent mille Républicains vont apprendre à l'univers ce que peut un peuple libre et indigné contre les tyrans et leurs suppôts.

La nation va déployer aux yeux de l'Europe trompée, l'énergie que lui inspire le sentiment de sa force et la confiance qu'elle doit à ses représentants.

Continuez donc de la diriger vers le bonheur ; ne quittez le poste qu'elle vous a confié qu'après avoir forcé les tyrans à porter leur rage et leur honte loin du sol de la liberté.

Nous vous promettons de notre côté la surveillance la plus active, le dévouement le plus complet ; en un mot de vivre libre ou de nous ensevelir sur les ruines de cette cité ».

BÉRY (*maire*), LÉNAUD, DELEVALACE, MATHIEU, BERNARD, SAUVAGE, BARON, FRANQUEVILLE, ROGER, FORGET, DEMAZIER, ABRA, LEVÊQUE, LETELLIER fils aîné, MASSE, DEMARLE, CORBET, NIVEL (*agent nat.*), PILLOT, CAILLE, LEMENIER, DESMARQUETS.

z

[*La comm. de Poissy, à la Conv. ; 2 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Le Conseil général de la commune de Poissy s'empresse de vous adresser ses félicitations et l'hommage le plus sincère de sa reconnaissance pour le service signalé que vous venez de rendre à la République en déjouant par votre surveillance active l'infâme conspiration tramée contre la souveraineté du peuple par des scélérats qui avaient été comblés de ses faveurs et qui avaient usurpé sa confiance. Courage, Législateurs, poursuivez les intrigants et les traîtres jusque dans leurs derniers retranchements. Déjà le Conseil général de la commune vous a invité à ne point abandonner le gouvernail de la République, aujourd'hui c'est pour vous un devoir de rester fermes au poste où notre confiance et vos succès vous fixent. Comptez, Citoyens législateurs, sur le dévouement des braves sans-culottes de Poissy, ils ne sont pas nombreux, mais ils vous offrent jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire triompher l'unité et l'indivisibilité de la République ».

° RAIMBAULT, MARTIN, BRIFFARD, LUCAS, DAVID, LAVALLEE-POUSSIN (*agent nat.*), LEMERLE, BORDIER, ROLLET, PROY (*notable*), SOULAS (*notable*), TISSERAND, BOITELET, BUCAR, CHABASSON (*secrét.-greffier*).

aa

[*La municip. de Pontoise, à la Conv. ; s. d.*] (2).

« Citoyens représentans du peuple,

Quelle est donc l'étrange position où se trouve la République ? A une faction détruite succèdera donc toujours une autre faction ? Ombres funestes des Brissot, des Vergniaud, auriez-vous donc encore des partisans ? Oui, il existe des hommes qui ont hérité de votre manteau ; ils se sont couverts d'un masque différent, mais pour arriver au même but. Législateurs, lancez du haut de la Montagne la foudre que le peuple a remis en vos mains. Que le fer vengeur des lois fasse une prompte justice de tous les ennemis du peuple. La faction conspiratrice est découverte, son masque est tombé ; le voile du patriotisme dont elle se couvroit, est déchiré et ces vils corrupteurs de la morale, ces modernes Catilina paroissent dans toute leur laideur, aux yeux des Républicains français.

Quoi ! ils avoient formé de nous redonner des fers, mais que cette entreprise étoit vaine ; nous périrons tous avant de voir en France ni roy, ni régent, ni dictateur ; et le premier ambitieux, qui voudroit asservir ses concitoyens ne montera sur le trône qu'après avoir passé sur nos cadavres expirans ; nous le jurons au nom du peuple et notre serment ne sera pas vain.

Nous avons reçu, Législateurs, le signalement qui a été fait à la Convention nationale, des conjurés, ils ont l'œil hagard, l'œil effaré, la mine patibulaire, ils flattent tous les partis,

(1) C. 298, pl. 1034, p. 64.

(1) C. 298, pl. 1034, p. 54.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 57.